



1207048202

DATE DEPOT :	2012-07-26
NUMERO DE DEPOT :	2012R070393
N° GESTION :	2012B15801
N° SIREN :	501519185
DENOMINATION :	A. E. LES BONS FILS
ADRESSE :	17 rue du Colisée 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) TRANSFERT DE SIEGE SOCI

A.E. LES BONS FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7500,00 euros
Siège social : 80 rue Francis De Pressensé
93200 Saint Denis
RCS BOBIGNY B 501.519.185

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01.06.2012

L'an deux mille douze, et le premier juin à quatorze heures, les associés se sont réunis à Saint Denis, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- M. RAMOS , propriétaire de 53 parts,
- M. FERNANDES, propriétaire de 47 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les cent parts composant le capital social.

M. Ramos préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social du 80 rue Francis de Pressensé – 93200 Saint Denis au 17 rue du Colisée – 75008 Paris.

En conséquence, l'article N°4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE QUATRIEME

Le siège social est fixé au 17 rue du Colisée 75008 Paris »

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante et par tous les associés présents.

M. RAMOS

Gérant

M. FERNANDES

Co-gérant

Certifier conforme
Par le gérant
